

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-026\_2024-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 avril 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	12 + 2	L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire <b>Etaient présents :</b> Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Hubert JOSSIER Mmes Ismérie BRUNAT, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL, <b>Absents excusés :</b> Mme Marie-France DAGUIN, pourvoir à M. S. Boquant M. Jonathan THYRIOT, pourvoir à M. Ferlet Mme Nathalie LAMBERT <b>Absents non excusés :</b>  <b>Secrétaire de séance : Hubert JOSSIER</b> <b>Renouvellement convention d'occupation temporaire de la Superette</b>
DATE DE CONVOCATION			
<b>02/04/2024</b>			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
<b>30 AVR. 2024</b>			
N° d'ordre de la délibération			
<b>026_2024</b>			

Vu la convention d'occupation temporaire signée le 1<sup>er</sup> Juin 2023 avec Mme Emmanuelle Potier représentant l'entreprise les pieds sous la table sans chichi

Vu le projet de l'intéressée portant à aménager une cuisine pour son activité de traiteur

Considérant les observations des services vétérinaires qui restent dans l'ensemble très favorables

*Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité :*

*Décident de renouveler la convention d'occupation temporaire pour une année  
Soit jusqu'au 31 mai 2025.*

*Décident de ne pas modifier le montant du loyer qui reste fixé à 500 €/mois  
Mandatent le maire ou l'un des adjoints pour en poursuivre l'exécution*

VU Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé  
tous les membres présents.

Le Maire  
Philippe GUINET-BAUDIN

